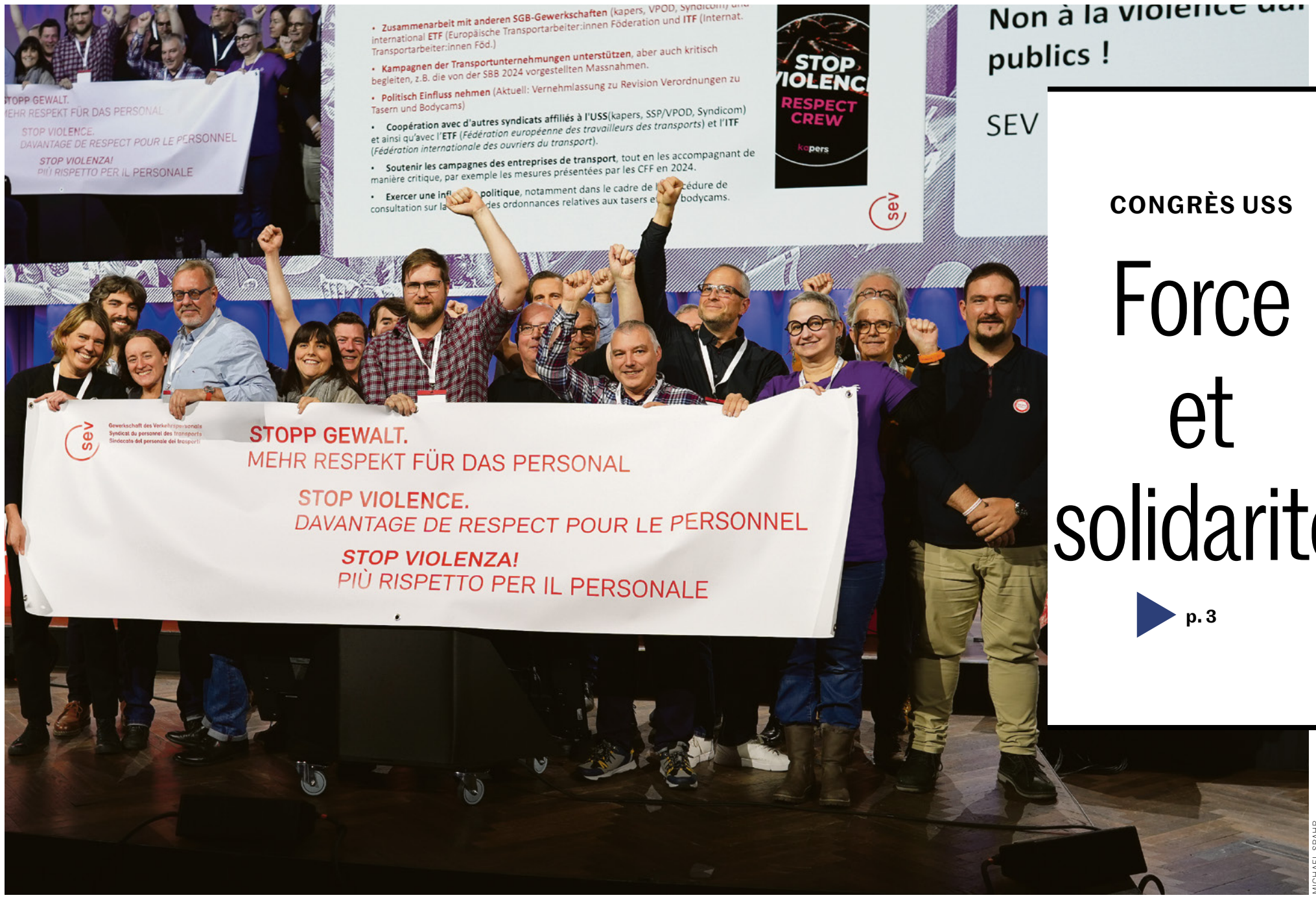
AZB 3000 Bern 6 Post CH AG

20 novembre 2026

SEV N°14

Le journal du Syndicat du personnel des transports



MICHAEL SPAHR

CONGRÈS USS

Force et solidarité

p. 3

ÉDITORIAL *d'Aroldo Cambi*

Quand l'orgueil supplante la responsabilité

À l'approche du renouvellement de la concession pour la navigation sur le lac Majeur, une situation marquante se dessine. À compter du 14 décembre prochain, le canton du Tessin a décidé de retirer à SNL le financement de cette ligne et s'est prononcé en faveur du transfert de l'ensemble du service de navigation dans le bassin suisse du lac Majeur aux FART. Entre-temps, le personnel a lui aussi réclamé avec force ce changement par le biais d'une résolution. Le message est clair : un changement de cap s'impose de toute urgence.

Depuis longtemps, le SEV dénonce, à travers des signalements précis, une série de problèmes graves : violations de la loi sur la durée du travail (LDT), pertes importantes en matière de prévoyance pour les collaborateurs, par rapport aux conditions pratiquées dans le secteur, licenciements arbitraires et mécontentement généralisé au sein du personnel. Et la SNL ? Elle continue de tout ignorer.

Quiconque opère dans le cadre d'une concession publique assume des responsabilités précises : envers la population, envers le commanditaire et, surtout, envers son propre personnel. Une concession n'est pas un privilège à défendre à tout prix, mais un mandat à honorer. Et lorsqu'on n'est plus en mesure de s'en acquitter correctement, il faut avoir la lucidité et le sens des responsabilités nécessaires pour se retirer.

La SNL devrait au moins s'interroger sur ces demandes de changement. Au lieu de cela, ce sont l'orgueil blessé et la volonté de préserver à tout prix le statu quo qui semblent prévaloir sur l'intérêt de la collectivité et des salariés.

Assumer ses responsabilités signifie, dans ce cas précis, faire un pas en arrière et laisser la place à une solution capable de garantir un service public efficace et des conditions de travail dignes.

Quiconque ignore ces principes devrait se demander ce que signifie réellement garantir un service public. Or, depuis des années, nous sommes confrontés à une attitude qui semble se résumer à une seule formule : « La SNL avant tout, le reste n'a pas d'importance. »

Le SEV continuera à s'engager avec détermination et persévérance pour que le changement souhaité devienne réalité, dans le respect du mandat qui lui a été confié par ses membres et dans l'intérêt de la collectivité.

Négos suspendues

Aucun résultat dans les négos avec les CFF sur les indemnités et d'autres sujets.

4

13e rente AVS

Arguments du SEV et de l'USS en faveur d'un financement durable de l'AVS.

4 et 6

LPV Vaud

Mécanos dans le rouge : personnel insuffisant, congés sacrifiés et grosse fatigue.

7

Taux d'intérêt

Le Conseil fédéral a relevé le taux d'intérêt minimal LPP de 1,25% à 2%, une hausse importante qui devrait améliorer les futures rentes du 2e pilier. Cette décision est justifiée par la solide situation financière des caisses de pensions. Elle profitera particulièrement aux assurés de certaines caisses ayant jusqu'ici accordé des intérêts inférieurs à la moyenne, ce qui pourrait se traduire par plusieurs centaines, voire plus de 1000 francs de rente supplémentaire par an à la retraite.

Accident en Espagne

Le 28 octobre, un accident ferroviaire a fait 69 morts et plus de 200 blessés à la hauteur d'Urda. Après Adamuz en janvier, c'est le 2e accident ferroviaire majeur survenu cette année en Espagne sur la ligne à grande vitesse reliant Madrid à Séville. Selon la CGT espagnole, sous l'effet d'une logique néolibérale, le chemin de fer espagnol souffre d'une dégradation structurelle qui affecte à la fois la qualité du service public et la sécurité des voyageurs et des travailleurs. Depuis plusieurs années, les syndicats dénoncent le manque de personnel, particulièrement préjudiciable dans des métiers tels que la gestion de la circulation ferroviaire et la maintenance des infrastructures, qui empêche le respect des temps de repos réglementaires, une charge de travail inhumaine, et des défaillances trop fréquentes.

Violences

Le 25 novembre, c'est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En 2025, la police suisse a recensé 22 066 infractions de violence domestique, soit +4,4 % par rapport à 2024. Au cours de l'été 2026, le seuil des 17 féminicides depuis le début de l'année a été franchi, un niveau comparable à celui de l'année précédente sur la même période. Selon l'étude de gfs.berne, 22% des femmes vivant en Suisse ont déclaré avoir subi des actes sexuels non consentis. Le Conseil fédéral a néanmoins supprimé de son budget un montant d'un million de francs destiné à la lutte et la prévention contre les violences domestiques. La coupe sera combattue en commission. À Genève, les coupes budgétaires de 4% toucheront aussi des associations qui luttent contre les violences sexistes et sexuelles. Les victimes de violences domestiques et sexuelles peuvent appeler le numéro d'urgence 142 pour recevoir soutien et aide et le 117 en cas de danger imminent.



MICHAEL SPAHR

Réélue à l'unanimité : la commission des femmes continuera à œuvrer l'année prochaine en faveur de l'égalité au travail.

JOURNÉE DE FORMATION DES FEMMES SEV

« Nous ne voulons pas que des belles paroles »

Michael Spahr
michael.spahr@sev-online.ch

Cent vingt femmes ont discuté le 16 novembre, lors de la journée de formation des femmes du SEV, des stéréotypes, du travail de care et de la carrière. Le message central : les femmes ne doivent pas devenir meilleures, ce sont les structures qui doivent changer.

« Que signifie être une femme aujourd'hui ? Y a-t-il des points communs qui nous relient et nous distinguent ? » a demandé Sibylle Lustenberger, secrétaire syndicale en charge des femmes, à l'ouverture de la journée de formation à l'hôtel Bern. « En tant que syndicat, nous devons parler de ce dont nous avons besoin pour que notre travail, nos compétences, mais aussi nos limites soient reconnues et pris en compte. Cette journée a pour but de nous donner l'énergie de continuer à nous engager pour défendre nos intérêts. »

La vice-présidente SEV Barbara Keller a rappelé que les femmes doivent très souvent prouver leurs compétences bien plus que les hommes. « Les femmes apportent beaucoup. Malgré tout, souvent, on ne les voit pas, on ne les reconnait pas et on ne les estime pas à leur juste valeur. » Le travail de *care* (prise en charge d'enfants, assistance et soins aux personnes malades et âgées, p. ex.), toujours considéré comme allant de soi, constitue pourtant le fondement de la société.

En lien avec la grève du care du 14 juin 2027, Barbara Keller exige des améliorations concrètes au niveau du temps de travail, de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, et de la protection de la santé. « Nous devons créer des collectifs, nous former et nous renforcer. Nous devons partager nos expériences, transmettre nos connaissances et soutenir les femmes qui n'osent peut-être pas se faire entendre haut et fort. La solidarité, c'est : se soutenir les unes les autres, même si nos expériences diffèrent et que nous ne sommes pas toujours en accord. »

Le piège de la superwoman

Chercheuse sur le genre, Geneva Moser a dédié son discours au thème de la « superwoman ». Durant les dernières décennies, les femmes ont lutté pour obtenir des libertés importantes.

Simultanément, de nouvelles attentes ont vu le jour : succès professionnel, travail au sein de la famille, engagement social et disponibilité constante. « Ce 'tu es capable de tout faire' devient très vite un 'tu dois parvenir à tout faire' », critique Geneva Moser.

L'auto-optimisation à laquelle on a souvent recours ne suffit pas. L'épuisement n'est pas un problème personnel mais l'expression d'une situation sociale. « L'épuisement résulte d'un système », explique-t-elle dans sa thèse. Les femmes sont particulièrement touchées par le manque de temps. En plus de leur activité lucrative, elles assument la plupart des tâches d'organisation du quotidien familial ainsi que des tâches d'encadrement et de soin. Au lieu de parler uniquement de résilience personnelle, il s'agit de traiter également la question des horaires de travail et des priorités sociétales : « Nous devons adopter une attitude critique et remettre en question les rapports de force. »

Bases invisibles

L'historienne Simona Isler a démontré à l'aide de chiffres l'importance économique du travail de care non rémunéré. Plus de la moitié des heures de travail effectuées en Suisse correspondent à du travail non rémunéré, dont environ 60 % sont assurés par les femmes. Les mères de jeunes enfants en arrivent presque à 80 heures de travail hebdomadaires si l'on compte les heures effectuées pour une activité lucrative et celles consacrées au travail de care. « Les femmes travaillent bien assez », insiste-t-elle. Malgré cela, les salaires et les rentes de nombreuses femmes restent inférieurs à ceux des hommes. La cause ne doit pas être recherchée dans un manque d'activité professionnelle, mais bien dans une répartition et une reconnaissance inégales du travail.

« Chaque année, les femmes ont un revenu 40 % plus bas que les hommes bien qu'elles travaillent plus d'heures. Cette lacune représente 100 milliards de francs par an. Si l'on répartissait cet argent sur toutes les femmes, chacune d'entre elles pourrait partir à la retraite dès sa naissance », déclare-t-elle avec un clin d'œil. Des investissements pour l'encadrement des enfants, les congés parentaux et l'infrastructure sociale sont ainsi la condition incontournable d'une vraie égalité.

Après le repas de midi, les participantes ont pris part aux workshops sur le travail de care, la santé psychique, la grève des femmes, l'autonomie financière, et le travail et les compétences après 50 ans. La journée s'est terminée par le podium de discussion intitulé « Plus que de belles paroles : qu'est-ce qui fait réellement avancer les femmes dans leur carrière ? ».

La solidarité entre femmes est importante

Annik Jeiziner, cadre aux CFF, a retracé son parcours d'ingénieure dans un environnement typiquement masculin. Heureusement qu'elle a rencontré des personnes qui lui ont accordé leur confiance. « J'ai toujours eu besoin d'un espace sûr pour pouvoir survivre dans un monde où je devais sortir de ma zone de confort. »

Alexandra Rhiner, de l'association Advance, a mentionné le problème d'inégalité qui subsiste au niveau des carrières. Certes, aujourd'hui les femmes sont tout aussi bien formées que les hommes, cependant elles restent sous-représentées parmi les cadres supérieurs.

En particulier entre 30 et 40 ans, elles connaissent une interruption de carrière, souvent en lien avec le vœu de fonder une famille. La cheffe de production ferroviaire des CFF Ladina Purtschert, mère de trois enfants, met toutefois en garde contre les nouvelles attentes imposées aux femmes. Toutes ne doivent pas nécessairement progresser dans leur carrière. « Je ne voudrais pas que nous mettions encore plus de pression sur les femmes. » Il faudrait plutôt mettre en place de meilleures conditions-cadres.

La secrétaire syndicale du SEV Edith Graf-Litscher a appelé les participants à faire preuve de solidarité. Annik Jeiziner a ajouté : « Je ne critique pas les femmes actives dans ma profession. Je ne le ferais jamais. » La discussion l'a montré clairement : l'égalité ne se résume pas à la place des femmes dans les postes de cadre. Il s'agit de temps, de reconnaissance, de conditions de travail équitables et d'une répartition équitable du travail de *care*. Ou comme l'affirme Geneva Moser : « Ne perdons pas de vue le niveau structurel ! »

Avec la grève du *care* en 2027, les femmes du SEV partagent un objectif commun.

58E CONGRÈS DE L'USS

Au moins 5000 francs avec un CFC


MICHAEL SPAHR

Matthias Hartwich (ici avec Marieke Kruit, maire de Berne) prend la vice-présidence de l'USS.

Michael Spahr
michael.spahr@sev-online.ch

Les délégué·es du congrès de l'Union syndicale suisse (USS), qui s'est tenu les 13 et 14 novembre, se sont montrés combatif·ves. Ils se sont prononcés en faveur d'une nouvelle initiative visant à introduire un salaire minimum avec un CFC. Le SEV a présenté sa campagne « Stop à la violence ». Quant au président du SEV, Matthias Hartwich, il a été élu à la vice-présidence de l'USS pour les deux prochaines années.

Durant deux jours, les 150 délégué·es des syndicats helvétiques ont abordé les thèmes qui marqueront de leur empreinte le travail syndical de ces prochaines années. Ils ont adopté trois prises de position : sur la revalorisation de la formation professionnelle, le pouvoir d'achat et la protection de la santé au travail.

Le congrès de l'USS se déroule tous les quatre ans. Un bref regard en arrière sur ces dernières années a permis notamment de revenir sur l'acceptation par le peuple, le 3 mars 2024, de la 13e rente AVS. Un film a rappelé ce succès historique remporté par le mouvement syndical. Oratrice invitée, la conseillère fédérale Élisabeth Baume-Schneider a également salué cette étape majeure et a insisté sur l'importance d'assurer à l'AVS un financement durable.

La formation professionnelle duale jouit en Suisse d'une excellente réputation, et sa valeur pour l'économie fait l'unanimité. Mais le tableau est moins réjouissant quand on aborde la question de la reconnaissance de nombreux professionnels. Bien qu'ils aient achevé leur apprentissage et soient titulaires d'un Certificat fédéral de capacité (CFC), beaucoup de salarié·es gagnent en effet encore si peu qu'ils peuvent à peine vivre de leur salaire. L'USS souhaite donc lancer une initiative populaire exigeant un salaire minimum de 5000 francs par mois pour tous les professionnels ayant achevé un apprentissage.

Le pouvoir d'achat reste également sous pression : dans beaucoup de branches, les salaires augmentent trop peu pour compenser le renchérissement. C'est la raison pour laquelle l'USS réclame une nouvelle politique salariale, plus offensive, avec des salaires minimums plus élevés, des CCT plus solides, davantage de transparence dans la rémunération, enfin une politique fiscale favorisant les salarié·es plutôt que les gros revenus. Une requête du SEV a été acceptée, sous une forme légèrement modifiée : elle exige un renforcement non seulement des commissions du personnel, mais aussi des délégations de négociation.

La pression exercée sur les employé·es ne cesse d'augmenter, notamment en raison de l'intensification du travail, du manque de personnel et d'une disponibilité devenue permanente. Cette situation occasionne davantage de stress, de problèmes de santé et d'arrêts maladie. L'USS critique le fait que la protection de la santé sur les lieux de travail soit insuffisamment contrôlée et que la réalité des conditions de travail s'éloigne de plus en plus des droits à la protection prévus actuellement par la loi. L'USS réclame donc des temps de travail plus courts, le droit à l'indisponibilité, un droit de codécision renforcé, ainsi que des contrôles nettement plus nombreux et accompagnés de sanctions contre les employeurs fautifs.

De plus, le salarié malade doit bénéficier d'une assurance obligatoire d'indemnités journalières et d'une meilleure protection contre le licenciement. Il et elle doivent aussi être protégé·es efficacement contre la perte de son travail et le risque de pauvreté par le biais d'une reconnaissance plus simple des maladies professionnelles.

Pablo Guarino, vice-président du SEV, a présenté l'étude Trapheac qui montre que le personnel des bus souffre de plus en plus de problèmes de santé. C'est pourquoi le SEV lancera l'année prochaine une campagne visant à améliorer la protection de la santé du personnel des TP.

En sus des prises de position, les délégué·es ont débattu de nombreuses résolutions et requêtes soumises au Congrès. Une résolution émanant du SEV, de Kapers, du ssp-VPOD et de syndicom réclame des mesures plus efficaces pour protéger le personnel des transports contre les agressions. Aurélien Mouche, conducteur de locomotive aux Chemins de fer du Jura et membre du comité de la VPT, sous-fédération du SEV, a montré comment le SEV, ces dernières années, a mis en place avec succès sa campagne « Stop à la violence. Davantage de respect pour le personnel. »

Deux requêtes émanant des pensionnés du SEV portaient sur l'augmentation des primes de caisse maladie. Incontestablement, l'USS doit continuer à s'engager en faveur d'une limitation de la charge des primes. En revanche, l'exigence consistant à se battre pour lier les primes des caisses maladie à l'indice des prix à la consommation (IPC) a été rejetée. Motif : les coûts de la santé sont déjà suffisamment pris en compte dans l'IPC.

À l'issue du congrès de l'USS, on a procédé à l'élection des commissions pour les quatre prochaines années. Pierre-Yves Maillard a été reconduit à la présidence et Vania Alleva, présidente d'Unia, a été reconduite à la vice-présidence. Matthias Hartwich, président du SEV, occupera désormais le poste de deuxième vice-président, fonction qu'il exercera durant les deux prochaines années, avant de passer le flambeau à Matteo Antonini, président de syndicom. Autre élection, celle de Barbara Keller, vice-présidente du SEV, qui représentera le SEV au sein du comité présidentiel de l'USS, composé de huit personnes.

+

Après des années de lutte, la Cour européenne des droits de l'homme donne raison aux salariés de l'hôpital La Providence (NE) et à leurs syndicats. La Cour constate que la Suisse a violé la liberté syndicale. **Elle confirme que le droit de grève doit être efficacement protégé** et que les salarié·es ne doivent pas s'exposer à des sanctions disproportionnées. Cette décision renforce la sécurité juridique et constitue une victoire importante pour le droit de grève en Suisse et pour l'ensemble des salarié·es.

–

Le secteur des médias connaît actuellement une nouvelle vague de licenciements. Chez Tamedia, plus de 41 salarié·es perdent leur emploi. La SSR a récemment supprimé 202 postes et prévoit de supprimer plusieurs centaines d'autres au cours des prochaines années. Elle vient également d'annoncer des coupes budgétaires concernant ses offres à l'international (Swissinfo, TV5Monde, etc). Les syndicats des médias syndicom, SSM et d'autres organisations appellent à manifester le 21 novembre.



SYNDICOM

Grève d'avertissement des salarié·es de Tamedia contre les licenciements et pour un futur.

BARBARA KELLER *répond*

La Charte est un engagement

Il y a une année, le 25 novembre 2025, nous avons signé avec plus de 50 entreprises de transport la nouvelle Charte contre la violence. Que s'est-il passé depuis lors ?

La signature d'une charte ne suffit pas à protéger contre la violence une assistante clientèle, un chauffeur de bus ou une employée de guichet. Ce qui compte, c'est ce qui est fait ensuite. Les insultes, les menaces et les agressions physiques sur la place de travail font malheureusement toujours partie du quotidien de beaucoup d'employé·es des transports publics.

Une avancée importante est la table ronde organisée par l'Office fédéral des transports, qui s'est tenue pour la première fois en juillet. En collaboration avec les entreprises de transport, les autorités, les services de sécurité et les partenaires sociaux, nous élaborons un plan d'action national. Nos membres apportent leurs expériences et leurs revendications, car ils sont les mieux placés pour identifier où sont les problèmes rencontrés dans leur quotidien professionnel, et ce qui doit changer pour leur apporter plus de sécurité et leur permettre d'accomplir leur travail sans avoir peur.

Nous restons vigilants aussi sur le plan politique : le conseiller national Benoît Gaillard a déposé une interpellation demandant au Conseil fédéral de mesurer l'ampleur réelle des agressions. Car un grand nombre de cas ne sont pas dénoncés.

Le 3 septembre, nous avons sensibilisé le public à cette problématique lors de notre journée d'action dans les gares, et nous avons eu un bon écho médiatique.

Plus de 50 entreprises de transport ont signé la charte il y a une année. Il s'agit pour elles de faire le nécessaire, de même que pour le politique et les autorités. La charte était une promesse. Maintenant, il faut des faits. Car la sécurité à la place de travail ne doit pas rester un serment sur papier, il s'agit d'un engagement. Et nous veillerons à ce qu'il soit honoré.

Barbara Keller est vice-présidente du SEV. Une question ? Écris-nous à journal@sev-online.ch.

CFF ET CFF CARGO

Rupture des négociations sur les indemnités



MICHAEL SPAHR

Patrick Kummer lors de la conférence CCT du 8 septembre, au cours de laquelle des collègues travaillant en équipe ont expliqué pourquoi il était nécessaire d'augmenter les primes de travail en tunnel et de nuit.

SEV
journal@sev-online.ch

Les négociations entre les CFF et la communauté de négociations menée par le SEV et composée du SEV, du VSLF, de l'ACTP et de transfair, qui portaient sur les indemnités, le salaire minimum et d'autres thèmes, se sont terminées le 6 novembre sans résultat. Les contre-revendications considérables des CFF ont été décisives.

En prolongeant la CCT 2019 jusqu'à fin 2028, les partenaires sociaux avaient convenu de mener des négociations sur les réglementations sectorielles de la durée du travail (BAR), ainsi que sur les indemnités et d'autres thèmes. La communauté de négociations, sous la direction du vice-président SEV Patrick Kummer, a entamé les pourparlers avec une attente très claire : obtenir des améliorations concrètes pour les salarié·es.

Au cours des discussions, les CFF ont toutefois présenté des contre-revendications qui, du point de vue de la communauté de négociations, allaient bien au-delà de l'objet initial de ces négociations. En particulier, la volonté des CFF d'élargir le contingent CO (Code des obligations) pose un problème, car cela impliquerait que beaucoup plus de fonctions seraient exclues du champ d'application de la CCT. Plusieurs milliers de collaborateurs·trices pourraient alors être engagé·es avec des contrats de travail individuels dépendant du CO au lieu de la CCT, perdant ainsi les dispositions de protection et leurs droits de participation.

« En ce qui concerne le maintien du nombre de collaborateurs·trices soumis·es à la CCT, il s'agit pour nous d'une question fondamentale sur la portée de la CCT, son impact et sa signification », explique Patrick Kummer, vice-président SEV et chef de la communauté de négociations. « Des changements aussi considérables ne peuvent pas faire l'objet de négociations en échange de simples améliorations concernant les indemnités ou le salaire minimum. »

Les positions étaient clairement divergentes sur plusieurs points. Néanmoins, la communauté de négociations a poursuivi les discussions, car elle voulait saisir toutes les opportunités réalistes afin d'obtenir des améliorations concrètes pour les travailleur·euses. Mais avec les contre-revendications des CFF, elle est arrivée à un point où il devenait insensé de poursuivre les pourparlers, au vu des circonstances.

Les revendications : d'actualité

La rupture des négociations ne signifie pas que nos revendications ne sont plus d'actualité : « Nos demandes seront intégrées lors de la préparation de la CCT 2029 » déclare Patrick Kummer, et d'ajouter : « Mais ces négociations nous ont montré combien celles qui débuteront à l'été 2027 pour la CCT 2029 pourront être difficiles, car déjà pour certains thèmes bien précis, il n'a pas été possible d'obtenir des améliorations sans que les CFF présentent d'importantes contre-revendications. »

Pour le SEV, il est essentiel de se rendre aux négociations avec une position forte. Il s'agit de garantir le maintien des acquis dans la CCT et d'y ancrer des améliorations là où cela est nécessaire pour les collaborateurs·trices. Le SEV associera ses membres déjà dans la préparation et les tiendra régulièrement informés des différentes étapes.

INTERVIEW PIERRE-YVES MAILLARD

« Ne laissons pas l'AVS entrer dans les chiffres rouges »

Yves.Sancey
yves.sancey@sev-online.ch

Le 29 novembre, on votera sur le financement de la 13e rente AVS, acceptée à plus de 58 % en mars 2024. Le Parlement n'a retenu qu'une hausse de la TVA de 0,4 point de pourcentage. L'Union syndicale suisse (USS) ainsi que le SEV disent oui au financement de l'AVS. Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, répond aux questions que se posent de nombreux membres des syndicats.



© MANU FRIEDERICH

L'AVS dispose de 60 milliards de francs de réserves et a dégagé des excédents ces dernières années. Pourquoi demander aux gens de mettre la main au porte-monnaie ?

Pierre-Yves Maillard : Je ne vais pas dire le contraire : si c'est non, l'AVS ne sera de loin pas en faillite. Elle n'a pas de dettes et sa fortune rapporte en principe un bon milliard par an. Il y a en plus un excédent structurel d'environ 2 milliards entre les recettes et les dépenses. Cela fait 3 milliards. Or la 13e rente coûtera 4,5 milliards par an. Nous aurons donc rapidement un déficit de 1 à 2 milliards par année. La fortune permettrait de l'absorber un moment, mais elle est là pour garantir le paiement des rentes en cas de crise, pas pour financer durablement une nouvelle prestation.

Pendant la campagne pour la 13e rente, vous expliquiez pourtant que l'AVS pouvait l'absorber…

Elle peut l'absorber aujourd'hui, c'est vrai. Mais la question, c'est la trajectoire de l'AVS ces prochaines années. Une AVS qui puise chaque année dans son capital, c'est une AVS que la droite présentera comme malade.

La TVA reste l'impôt le plus injuste : le même taux pour la caissière et pour le banquier. Les retraité·es vont payer une partie de leur propre 13e rente…

On est bien d'accord qu'augmenter la TVA n'était pas notre solution. Pendant la campagne comme au Parlement, nous avons défendu un financement par les cotisations sociales qui sont plus justes socialement et font mieux participer les entreprises. Nous nous sommes battus pour cette option jusqu'à ce que la majorité de droite l'écarte définitivement, à deux voix près au National. Il faut maintenant prendre acte de la réalité. Dans le rapport de force actuel, ce n'est plus le match entre TVA et cotisations qui compte, mais celui entre financer l'AVS ou la laisser plonger dans les déficits.

Accepter un compromis parlementaire défavorable ne revient-il pas à récompenser la droite pour avoir bloqué la solution la plus équitable et donc à valider leur stratégie ?

La fonction d'un syndicat n'est pas seulement de défendre une position idéale mais aussi d'obtenir des résultats concrets. La victoire historique de la 13e rente a déjà modifié le rapport de forces. Mais une conquête sociale est durable quand elle est financée ; sinon elle reste fragile.

Concrètement, combien cela va-t-il coûter aux ménages ?

Il faut mesurer ce que représente ce 0,4 point de 8,1 à 8,5 %. Pour une paire de jeans à 100 francs, c'est 40 centimes de plus ou deux centimes sur un café. On estime le coût entre 7 et 12 francs par mois pour les salaires modestes et moyens. Les biens de première nécessité, comme l'alimentation ou les médicaments, ne sont pas concernés par la hausse. En face, la 13e rente rapporte en moyenne 2000 francs par an aux retraité·es. Pour la grande majorité d'entre elles et eux, le bilan est clairement positif. Ce qui ronge vraiment le pouvoir d'achat, ce sont les primes d'assurance maladie.

La 13e rente est inscrite dans la Constitution, elle sera versée de toute façon. Un non ne permettrait-il pas au Parlement de revenir avec une meilleure solution ?

Je ne vois aucun signe qui permette de l'espérer. La droite n'acceptera pas demain les cotisations salariales qu'elle a refusées hier. En revanche, je sais ce qu'elle fera avec des déficits. La place financière et ses relais à l'UDC et au PLR font avec l'AVS ce qu'ils font avec l'État : la politique des caisses vides. On crée des déficits, comme dans les cantons, puis on s'appuie sur ces déficits pour imposer des réformes impopulaires. Le PLR votait en juin pour une hausse de 0,5 point de la TVA, il trouve aujourd'hui que 0,4 point, c'est trop. Des acrobaties, j'en ai vu, mais rarement d'aussi spectaculaires.

La droite agite certes déjà la hausse de l'âge de la retraite. Mais le peuple a dit non, et très clairement. Ne faut-il pas lui faire confiance ?

Si, et c'est bien pour ça que la droite change de méthode. En 2024, elle a tenté de relever l'âge de la retraite en disant que la démographie ne nous laissait pas le choix. Trois quarts des votants ont dit non. Alors maintenant, elle veut plomber le financement de la 13e rente pour forcer la main à la population ensuite. Ses représentants parlent déjà de « réformes structurelles ». Qu'on ne s'y trompe pas : cela veut dire une hausse de l'âge de la retraite, donc une baisse des rentes. Face à une AVS dans les chiffres rouges, la pression sera énorme, à chaque débat. Accepter la TVA ne mettra pas fin à ces attaques, mais cela retire à la droite son meilleur argument.

Le SSP et une partie de la gauche appellent à voter non. Cette division vous inquiète ?

Nous avons eu un vrai débat à l'assemblée des délégué·es de l'USS en août. Plus de 80 % ont soutenu la hausse de la TVA. Le PS l'a fait à 80 % et les Verts y sont aussi favorables. Le diagnostic est d'ailleurs largement partagé avec le SSP : la 13e rente était nécessaire et les employeurs devraient contribuer davantage. Nous divergeons sur la stratégie. Mais ceux qui font campagne pour le non endossent une lourde responsabilité, car leurs voix s'ajoutent à celles de l'UDC et du PLR.

Qu'est-ce qui se joue, au fond, le 29 novembre ?

La 13e rente est une victoire majeure pour les syndicats. Nous voulons qu'elle soit durable et, pour cela, il faut un financement solide. Sinon, au lieu de continuer à améliorer les prestations, notamment les rentes de couple et de veuve, nous serons constamment sur la défensive. Si l'on veut aborder ces débats sans la pression des déficits, il faut voter oui.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES AS

Potentiel pas encore pleinement exploité



RENATO BARNETTA

Le président SEV-AS Andreas Lüdin lors de l'assemblée des délégués à Olten.

Renato Barnetta
renato.barnetta@sev-online.ch

Lors de l'assemblée des délégué·es AS du 3 novembre à Olten les participant·es ont jeté un regard vers l'avenir. Des thèmes importants les attendent : les négociations salariales au vu du renchérissement persistant, le recrutement des jeunes membres, une meilleure exploitation du potentiel des salarié·es dans le domaine de l'administration et des services.

La sous-fédération Administration et Services (AS) du syndicat SEV compte, en octobre 2026, 3947 membres. Si on le considère isolément, ce chiffre est remarquable. Cependant, la tendance est à la baisse : il y a plus de démissions SEV de membres AS que d'adhésions. Afin de combler les démissions, il faut mettre les bouchées doubles, selon Andrea Pace, responsable du recrutement de SEV-AS : « les CFF augmentent leurs effectifs, mais nous perdons des membres ! »

Encore du potentiel !

La baisse de l'effectif des membres est un thème central pour la sous-fédération AS. Pourtant, le potentiel est là : « environ 8000 personnes sont employées dans notre domaine d'organisation » précise le président central Andreas Lüdin. Il s'agit en particulier d'attirer l'attention des jeunes employé·es et de les gagner à la cause du SEV. Mais selon Andreas Lüdin, il y a un gros obstacle : « aujourd'hui, les jeunes sont surtout préoccupés par leurs défis professionnels et privés. Ainsi un engagement social n'est pas à l'ordre du jour. » Cela est compréhensible vu la pression considérable à laquelle les jeunes employé·es sont soumis·es : mesures d'économies, augmentation de la productivité, attentes élevées de l'employeur, insécurité de l'emploi au vu de la progression de l'intelligence artificielle…

Plus perméables, simples et efficaces

Andreas Lüdin constate qu'il y a un abîme entre les jeunes qui ont grandi avec les technologies numériques et la génération qui dispose de l'expérience. Cette dernière est habituée à consacrer toute une journée, par exemple, pour participer à une manifestation. Mais la nouvelle génération a une compréhension du temps très différente, souligne Andreas Lüdin : « les jeunes recherchent avant tout la rapidité et l'efficacité. »

Pour cette raison, il aimerait à l'avenir utiliser tous les instruments à disposition pour rendre l'accès au SEV plus simple et plus transparent. « Le SEV et la sous-fédération AS doivent avoir une meilleure visibilité. Les collaborateur·trices doivent se rendre compte que quelqu'un est là pour eux·elles. Et l'accès aux personnes de contact doit être aussi facile que possible », poursuit Andreas Lüdin. Les membres doivent pouvoir savoir immédiatement quel·le collègue contacter pour des questions professionnelles ou d'organisation. En résumé, il s'agit de structurer l'organisation de manière plus perméable et simple. Il faut aussi que l'on puisse savoir très clairement dans quels domaines le SEV peut apporter son aide. Pour cela, Andreas Lüdin souhaiterait une impulsion de la part de la direction SEV et qu'elle pose des jalons dans ce sens.

Andreas Lüdin a déjà entrepris les premières démarches : lors de l'assemblée des délégué·es à Olten, il a présenté un groupe WhatsApp qui devra aider tous les membres AS dans toute la Suisse à mieux appréhender l'organisation d'AS et à participer aux activités, pour les personnes intéressées (cf. code QR ci-dessous). WhatsApp est bien plus direct que n'importe quel autre canal numérique.

Actualités des sections

La gare de Bellinzone doit actuellement recevoir une attention particulière. Les CFF prévoient de fermer les guichets et le centre voyageurs du 1er janvier jusqu'à Pâques durant tous les jours fériés officiels. Le président de section tessinois Vanni Nembrini s'exclame : « Bellinzone est le chef-lieu du canton. Mais quel est ce service ? » Dans la section tessinoise, les gens sont très fâchés à cause de cette situation. La section AS Tessin veut engager le dialogue avec les CFF. Espérons que le dernier mot n'ait pas encore été dit.

Pour la sous-fédération AS, il y a encore quelques thèmes importants à l'ordre du jour dont les négociations salariales en cours et le renouvellement de la CCT CFF. Lors de cette assemblée des délégué·es, on a très bien ressenti l'engagement et la motivation à relever ces défis. Les membres sont bien conscients que la route reste toutefois longue pour atteindre les objectifs escomptés. Mais à chaque pas, nous nous en rapprochons !

La prochaine assemblée des délégué·es aura lieu le 6 avril 2027.

Inscription : SEV-AS Promo-Team. Le site n'existe malheureusement qu'en allemand.

SWISS

Bénéfice record : le personnel attend sa part

SEV-GATA. Alors que plusieurs compagnies aériennes européennes sont confrontées à des difficultés, SWISS continue d'afficher une santé financière éclatante. Pour SEV-GATA, ces excellents résultats doivent désormais se traduire par des mesures concrètes en faveur du personnel, qui a subi ces dernières années restructurations, économies et gel des embauches.

À fin septembre 2026, la compagnie a enregistré un résultat opérationnel de 421 millions de francs, en hausse de 2,5 %, pour un chiffre d'affaires de 4,38 milliards (+ 5,3 %). Ces performances ont été réalisées malgré les tensions géopolitiques au Proche-Orient, la guerre en Ukraine et l'incertitude politique aux États-Unis. Plus remarquable encore : elles ont été obtenues avec un nombre de vols et un nombre de passagers légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

Pour le syndicat, ces résultats reposent avant tout sur l'engagement quotidien du personnel. « Les excellents résultats de SWISS sont le fruit du travail des collègues. Ils ont contribué au succès de l'entreprise et doivent maintenant en bénéficier eux aussi », souligne Philipp Hadorn, président de SEV-GATA et secrétaire syndical du SEV.

Le syndicat demande donc une augmentation salariale équitable pour 2027 ainsi qu'une réévaluation de certaines fonctions. Selon lui, plusieurs métiers du personnel au sol ne sont plus rémunérés à la hauteur de leurs responsabilités ni des réalités du marché du travail dans les régions de Zurich et de Genève.

Ces revendications interviennent alors que le groupe Lufthansa a lancé un programme d'économies visant à réduire les coûts et les effectifs. Pour le personnel au sol de SWISS, le gel des recrutements se fait déjà sentir et nourrit les inquiétudes quant à la charge de travail future.

SEV-GATA reconnaît que la nouvelle CCT 2027 apporte plusieurs améliorations importantes. Mais pour Hadorn, cela ne saurait remplacer une politique salariale à la hauteur des performances de l'entreprise. « On ne peut pas annoncer des bénéfices records tout en demandant au personnel de supporter les conséquences d'un programme d'économies. SWISS doit investir davantage dans ses employé·es. »

Au-delà de la question des salaires, le syndicat appelle également la direction à défendre plus fermement les intérêts de la compagnie au sein du groupe Lufthansa. SWISS demeure l'une des entreprises les plus rentables du groupe et contribue largement à ses résultats financiers. Cette position devrait lui permettre de préserver davantage son autonomie décisionnelle.

« SWISS ne doit pas être perçue comme une simple succursale chargée d'appliquer les décisions prises à Francfort. Elle porte aussi une responsabilité envers ses salarié·es et envers la place économique suisse », rappelle Hadorn.

Pour SEV-GATA, les négociations salariales de cet automne constitueront un véritable test. L'entreprise a démontré sa solidité financière. Elle doit maintenant prouver qu'elle est prête à partager les fruits de ce succès avec celles et ceux qui le rendent possible au quotidien. Une compagnie forte ne se mesure pas seulement à ses bénéfices, mais aussi à la reconnaissance qu'elle accorde à son personnel.

SWISSPORT ZURICH

« Une véritable gifle pour les collaborateurs ! »

Renato Barnetta. Les négociations entre Swissport Zurich et les syndicats en vue du renouvellement de la convention collective de travail (CCT) avaient dans un premier temps échoué. Swissport n'était pas disposée à négocier des conditions de travail équitables ni à présenter une offre acceptable. L'entreprise prenait ainsi le risque d'une grève de son personnel à l'aéroport de Zurich. Toutefois, la pression syndicale a finalement contraint Swissport à reprendre les discussions.

« C'était une gifle pour les collaborateurs et collaboratrices ! » a déclaré Regula Pauli, secrétaire syndicale du SEV et responsable du dossier Swissport Zurich, après huit rounds de négociations infructueux. L'objectif des négociations était de renouveler la convention collective du personnel de Swissport à Zurich, arrivant à échéance à la fin de l'année de. La CCT actuelle, qui régit les conditions de travail d'environ 2000 employés, date de 2023.

Les syndicats SEV-GATA, ssp Luftverkehr et la Société suisse des employés de commerce (kfmv) réclamaient des augmentations salariales substantielles. Ils demandaient une hausse totale des salaires de 7 % sur quatre ans. Avec des salaires d'entrée à peine supérieurs à 4000 francs par mois, ces augmentations sont jugées indispensables. Certains salaires sont même inférieurs au salaire minimum en vigueur dans la ville de Zurich.

« Le personnel de Swissport accomplit un travail difficile et indispensable. Lors de la dernière CCT, il a déjà dû consentir à des concessions douloureuses et a perdu du pouvoir d'achat à cause de l'inflation », souligne Regula Pauli. « Aujourd'hui, Swissport exige encore davantage de flexibilité. C'est tout simplement irrespectueux ! »

Face aux offres salariales jugées insuffisantes, le personnel a manifesté sa volonté de se battre. Les syndicats SEV-GATA, ssp et kfmv ont donc décidé de mettre fin aux négociations et de les déclarer officiellement en échec.

« Comme la CCT expire à la fin de l'année, l'obligation de paix du travail disparaîtra et une grève deviendra alors possible », explique Regula Pauli. Les employés de Swissport se disent déterminés à défendre leur convention collective et leurs conditions de travail, si nécessaire par le recours à la grève.

La solidarité ne s'arrête pas aux frontières d'une entreprise ou d'un secteur. Réunis le 7 novembre 2026 à Tann, les délégués de l'assemblée VPT ont affiché leur soutien unanime aux employés de Swissport Zurich en adoptant une résolution en leur faveur. Elle demandait à Swissport de reprendre les négociations avec les syndicats et les représentants du personnel.

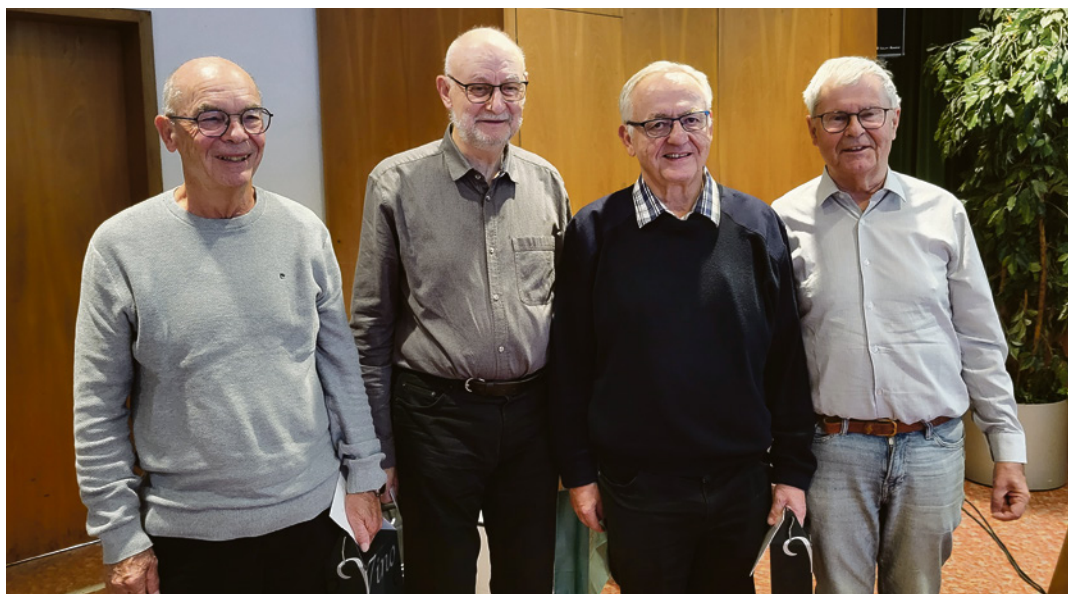
À la suite l'annonce d'une mobilisation et du soutien exprimé au-delà du secteur aéroportuaire, Swissport a finalement présenté une nouvelle proposition. Celle-ci a toutefois été jugée inacceptable par les partenaires sociaux.

Pour parvenir à un accord, Swissport est désormais appelée à améliorer son offre. Il lui appartient maintenant de proposer des conditions de travail équitables afin d'éviter un éventuel mouvement de grève.

À Genève, les négociations de la CCT qui reposent sur des bases différentes de celles de Zurich, commenceront début 2027.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES PV

Oui au financement de la 13e rente AVS



MARKUS FISCHER

De g. à d. les ex-présidents de section Émile Lachat, René Wolf et Werner Frei et Roland Schwager.

Markus Fischer
markus.fischer@sev-online.ch

Le 27 octobre s'est déroulée à Stettlen près de Berne la 112e assemblée des délégué·es (AD) de la sous-fédération des pensionné·es (PV). L'ordre du jour portait sur l'annonce du départ du président central Roland Schwager, la recommandation de voter oui au financement de la 13e rente AVS le 29 novembre et une proposition de la section PV Jura.

Après plus de dix ans à la tête de la sous-fédération PV, Roland Schwager désire remettre son mandat à l'occasion de l'AD en mai 2027, « afin de laisser la place à une personne plus jeune avec de nouvelles idées et d'autres aptitudes », a-t-il expliqué, et d'ajouter : « cela fera du bien à la sous-fédération PV. » Il a demandé au secrétaire central Alexander Bringolf s'il se mettait à disposition pour assurer sa succession. Ce dernier a répondu par l'affirmative et se tient prêt à se présenter à une élection si d'autres candidatures devaient être déposées, lesquelles pourront être adressées à Daniel Trolliet, vice-président central PV.

Le matin les 36 délégué·es disposant du droit de vote ont mérité leur délicieux repas de midi à l'hôtel Linde en traitant consciencieusement les points à l'ordre du jour sous la conduite du président de l'AD Kurt Egloff. Parmi les points traités, il y a eu la **proposition de la section du Jura** qui a donné lieu à une discussion animée. Cette proposition demande que les sections PV avec moins de 250 membres, qui actuellement ont le droit de déléguer une seule personne à l'AD, puissent à l'avenir déléguer une 2e personne, mais sans droit de vote. Cela permettrait à des personnes intéressées de connaître l'AD et de se motiver pour participer aux tâches du comité de section. Comme cela ne concerne que cinq sections les coûts supplémentaires se limiteraient à environ 300 francs par AD. La grande majorité des délégué·es a trouvé cela supportable. Seules deux personnes ont voté contre une adaptation du règlement de gestion, et une s'est abstenue.

« 85 à 120 francs par année est une contribution acceptable pour la 13e rente AVS »

Marc Derungs a expliqué pourquoi la PV recommandait à ses membres **de voter oui au financement de la 13e rente AVS le 29 novembre** : la décision du Parlement, prise à une faible majorité en juin, d'augmenter durablement la TVA de 0,4 point était le plus petit dénominateur commun entre le Conseil des États et le Conseil national qui a rejeté l'idée d'un financement par le biais d'une hausse de la déduction salariale. Le PLR et l'UDC étaient déjà contre la 13e rente et maintenant ils veulent supprimer la TVA dans le financement de l'AVS. Ils sont contre tout nouvel impôt et se présentent en tant que défenseurs des gens qui travaillent et ont des bas salaires. Toutefois, leur politique porte préjudice aux personnes dont le porte-monnaie est déjà presque vide. Ce qu'ils veulent finalement, c'est un relèvement de l'âge de la retraite. Avec l'échec du financement mixte, la gauche a dû avaler une couleuvre. De ce fait, elle s'oppose en partie à ce projet, qui est toutefois socialement acceptable parce que le taux d'imposition sur les biens de consommation courante reste fixé à 2,6 %, parce que les personnes aux revenus les plus élevés consomment davantage et paient donc plus, et parce que les touristes contribuent aussi au financement. Un ménage de personnes à la retraite avec un revenu en-dessous de 4600 francs par mois paiera de 85 à 120 francs de plus par année. « Ceci est pour nous les seniors une contribution acceptable pour la 13e rente AVS », a souligné Derungs. Il est juste que les rentier·es contribuent au financement de la hausse de leurs rentes qui coûte environ 4 milliards par année. La hausse de la TVA ne couvre quant à elle que 1,5 milliard de francs. « La sous-fédération SEV-PV a soutenu avec force la 13e rente. Nous assumons notre responsabilité pour son financement. C'est pourquoi nous recommandons de voter oui », conclut-il.

Le **budget 2027** a été accepté à l'unanimité. Il prévoit environ 3000 francs. de recettes en moins par rapport à 2026 à cause de l'effectif des membres qui baisse. Grâce au bénéfice sur le capital, cela signifie un résultat zéro. Une modification du règlement de gestion a aussi été acceptée à l'unanimité, il s'agit de donner au comité central la compétence de répartir les mandats de la PV à l'assemblée des délégué·es SEV à l'intérieur de la PV. Le comité central transmet les mandats aux sections qui désignent leurs délégué·es.

Le secrétaire syndical SEV Toni Feuz a informé sur l'avancée des clarifications du SEV concernant la mise en œuvre de la proposition au congrès de la PV, qui demande que les ayants-droit aux **FVP** puissent payer l'AG avec de l'argent Reka et qu'en cas d'incapacité de voyager, ils puissent le déposer sans frais au guichet. Le SEV cherche le dialogue avec Alliance SwissPass et l'Union des transports publics. La section PV Uri a rappelé sa proposition qui demande que les applications de paiement telles qu'Easyride ne facturent pas aux bénéficiaires des FVP plus que le prix d'une carte journalière FVP par jour.

L'après-midi, l'informaticien Marcel Romagosa a expliqué ce qu'il fallait comprendre dans **l'intelligence artificielle** (IA) et quelles en sont les différentes formes. Il a ensuite présenté de manière pratique des applications d'IA accessibles.

Pour conclure, Roland Schwager a remis des cadeaux d'adieu à trois collègues pour saluer leur travail remarquablement accompli pendant de nombreuses années en tant que présidents de section : René Wolf a présidé la section de Lucerne de 2014 à fin 2025, Émile Lachat celle du Jura de 2018 à 2026 et Werner Frei celle de Winterthour-Schaffhouse de 2020 à 2026.

CHEMINS DE FER DU JURA

Le transport ferroviaire des déchets a un avenir



MARKUS FISCHER

Entreprises et cantons renforcent l'appel aux CJ pour transporter des déchets.

Markus Fischer
markus.fischer@sev-online.ch

Depuis 25 ans, les Chemins de fer du Jura (CJ) transportent les déchets ménagers du Jura et du Jura bernois et ramènent les résidus d'incinération de La Chaux-de-Fonds. Entreprises et cantons se sont engagés à continuer de transporter par chemin de fer – et même en plus grande quantité qu'aujourd'hui. Les CJ peuvent ainsi procéder au renouvellement du matériel roulant.

Les déchets des gestionnaires de déchets SEOD (district de Delémont), SidP (district de Porrentruy) et Celtor (Jura bernois et Moutier) sont acheminés par camion, dans des conteneurs, vers Glovelier et Tavannes. Là-bas, les conteneurs sont chargés sur des wagons plats des CJ, puis rechargés à La Chaux-de-Fonds sur des camions pour le dernier tronçon jusqu'à l'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD) de Vadec SA. Celle-ci transforme les déchets en chaleur à distance, en électricité et en résidus d'incinération (mâchefers). Ceux-ci sont acheminés par camion et par train vers Tavannes et Glovelier, puis, par camion, vers les décharges de Celtor près de Tavannes et du SEOD près de Boécourt. En 2025, les CJ ont transporté 33 000 tonnes de déchets et de scories, évitant de nombreux kilomètres par camion, des émissions de CO_2 et des nuisances pour la population.

Les transports de déchets par conteneurs interchangeables sur le réseau à voie métrique des CJ ont débuté en 2000. En novembre 2001, les gestionnaires de déchets ont créé à cet effet l'association « Arc jurassien déchets » (AJD). Ces transports ont coûté environ 1,7 million de francs en 2025. Sur ce montant, les gestionnaires de déchets ont pris en charge environ 950 000 francs, la Confédération environ 500 000 francs, le canton du Jura environ 130 000 francs et les cantons de Berne et Neuchâtel le reste.

Les trois locomotives et une dizaine de wagons plats que les CJ utilisent pour le transport des déchets ont atteint la fin de leur durée de vie, et les CJ doivent investir environ 11 millions de francs pour les remplacer : elles souhaitent acheter douze wagons plats et trois locomotives d'occasion auprès des Berner Oberland-Bahnen (BOB), qu'elles réviseront elles-mêmes. Les CJ doivent pouvoir répercuter ces coûts sur les gestionnaires de déchets au cours des prochaines années et ont besoin de l'assurance, de la part de ces derniers et des cantons, qu'ils continueront à miser sur le rail.

C'est pourquoi, le 29 octobre à La Chaux-de-Fonds, des représentant·es des entreprises de traitement des déchets et des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel ont signé une déclaration d'intention dans laquelle ils apportent leur soutien au transport combiné des déchets (photo). L'Office fédéral des transports a aussi assuré, dans une lettre, qu'il continuerait à soutenir les transports ferroviaires.

Lors de la conférence de presse, la conseillère d'État neuchâteloise Céline Vara a souligné que ces transports ferroviaires contribuent à atteindre l'objectif climatique de son canton, soit zéro émission nette de CO_2 d'ici 2040, mais aussi à financer l'infrastructure ferroviaire nécessaire au transport de voyageurs et d'autres marchandises. La coopération intercantonale est essentielle et la déclaration d'intention constitue « une première étape importante. » Les partenaires de l'AJD doivent encore s'entendre sur la répartition détaillée des coûts.

Le ministre jurassien Jean-Paul Lachat a fait référence à une étude qui montre que le transport des déchets par chemin de fer est non seulement plus écologique, mais aussi plus économique qu'un transfert vers la route. Cela permet de réduire l'usure des routes, économisant des frais d'entretien. M. Lachat a indiqué que Genève versera au Jura une somme volontaire unique de 3,2 millions de francs en lien avec l'accord permettant le transport des mâchefers genevois vers le canton du Jura, somme que le canton utilisera pour financer le transport combiné de ses déchets et les effets de la modernisation du matériel roulant des CJ.

Emmanuel Maître, directeur général de Vadec, se réjouit que la solution ferroviaire ait été clarifiée en vue de la rénovation de l'usine de valorisation des déchets (UVTD) de La Chaux-de-Fonds et de l'extension du réseau de chauffage urbain, pour un montant d'environ 300 millions de francs. À partir de 2032, la nouvelle UVTD devrait produire deux fois plus de chaleur à distance et davantage d'électricité, et ce à moindre coût grâce à une meilleure efficacité énergétique. À l'avenir, les CJ devraient transporter chaque année environ 21 000 tonnes de déchets et 24 000 tonnes de mâchefers, soit 40 % de plus qu'aujourd'hui.

Géraldine Beuchat, présidente du conseil d'administration des CJ, a souligné que le transport des déchets constituait un complément important au transport de personnes et des autres marchandises. En 2025, les CJ ont transporté au total 120 000 tonnes de marchandises, notamment du bois et des betteraves sucrières.

« Pour le personnel des CJ c'est une bonne nouvelle de consolidation d'un trafic existant », déclare Jean-Pierre Etique, secrétaire syndical du SEV. « C'est important d'avoir des soutiens politiques dans ce domaine d'activité. Cela d'autant plus que CFF Cargo a déserté quasi la totalité de l'Arc jurassien sans la moindre résistance politique à l'époque. Espérons que cette nouvelle tendance ouvre un nouvel horizon au trafic fret dans tout l'Arc jurassien. »

ANGLE DROIT

Quand la Suva peut-elle cesser ses prestations?

Service juridique du SEV

Après un accident du travail, une collaboratrice doit suivre un traitement. Elle a subi une opération et va régulièrement à la physiothérapie. Pour l'instant, elle ne peut pas exercer pleinement sa profession. La Suva lui communique que son état de santé est stable. C'est pourquoi elle suspend les indemnités journalières et la prise en charge des frais médicaux, puis clôt le dossier. Toutefois, les répercussions de l'accident sont encore bien là. Est-ce que la Suva a le droit de faire cela?

Indemnités journalières en cas d'incapacité de travail

Celui ou celle qui, à la suite d'un accident, est en incapacité totale ou partielle de travailler, a en principe droit à une indemnité journalière. En cas d'incapacité totale de travailler, l'indemnité s'élève à 80 % du gain assuré et, en cas d'incapacité partielle, le montant est réduit au pro rata. L'indemnité journalière se termine en particulier lorsque la pleine capacité de travail est retrouvée ou si une rente est versée.

De la même manière, les frais de traitement ne sont pas pris en charge automatiquement et de manière illimitée par l'assurance-accidents. Ce qui est déterminant, c'est de savoir si l'on peut encore espérer une amélioration notable de l'état de santé grâce à la poursuite du traitement médical. Si cela n'est pas le cas et si les éventuelles mesures de réadaptation de l'AI sont achevées, la Suva doit clore le dossier. La prise en charge du traitement médical et l'indemnité journalière prennent alors fin. Parallèlement, il convient d'examiner le droit à une rente d'invalidité et à une indemnité pour atteinte à l'intégrité (art. 19, al. 1, LAA).

Que signifie une « amélioration notable » ?

Un problème de santé subsistant n'empêche pas forcément la clôture du dossier. À l'inverse, il ne suffit pas que la Suva qualifie l'état de santé de « stable ». Ce qui est déterminant, c'est de pouvoir faire un pronostic : un traitement complémentaire adapté permet-il d'envisager une amélioration significative ? À cet égard, il convient notamment de déterminer si cela permettra véritablement d'augmenter ou de rétablir la capacité de travail affectée par l'accident. Une amélioration minime ou envisageable seulement à long terme ne suffit pas.

Dans notre exemple, tout dépend donc de ce que les professionnels de santé responsables du dossier peuvent indiquer concernant la suite du traitement. Quel traitement concret reste-t-il à suivre ? Quelles améliorations peut-on en attendre ? Et quel pourrait être l'impact sur la capacité de travail ? Un certificat médical qui se contente de confirmer la persistance des troubles ou une incapacité de travail ne répond peut-être pas assez bien à ces questions. Une évaluation médicale claire et compréhensible permettant d'établir un véritable pronostic médical est nécessaire.

La clôture d'un cas ne signifie pas obligatoirement qu'une rente sera versée

La fin des prestations temporaires ne donne pas automatiquement droit à une rente de la Suva. Pour cela, l'incapacité de gain résiduelle doit répondre aux conditions légales. Si une rente est accordée, la Suva prend en charge les frais médicaux après la clôture du dossier seulement dans certains cas prévus par la loi. Si elle ne le fait pas, le traitement peut relever de la compétence de l'assurance maladie. L'indemnité journalière et les frais médicaux doivent donc être examinés séparément : pour l'octroi d'une rente, la perte de gain peut être déterminante ; la poursuite du traitement médical dépend notamment de la possibilité d'obtenir une amélioration significative.

Demander une décision formelle

La Suva doit statuer officiellement sur la suspension de l'indemnité journalière et de la prise en charge des soins médicaux dans le cadre de la clôture d'un dossier. Ainsi, si quelqu'un n'est pas d'accord avec cette décision, il lui sera possible de faire recours dans un délai de 30 jours.

Dans notre exemple, la collaboratrice devrait faire examiner soigneusement la décision et les bases médicales. Ce qui est déterminant, c'est de savoir si la Suva a suffisamment évalué les effets escomptés d'une poursuite du traitement, notamment sur la capacité de travail. Si des mesures thérapeutiques concrètes offrant des perspectives d'une amélioration significative restent à mettre en œuvre, la clôture du dossier peut s'avérer prématurée. En revanche, si des problèmes de santé persistent, mais qu'aucune amélioration notable n'est plus à espérer, la Suva peut en principe clore le dossier – même si la personne concernée n'est pas encore totalement rétablie.

Pour toute question, le team d'assistance judiciaire du SEV se tient volontiers à disposition.

CFF VOYAGEURS ROMANDIE

Mécanicien·nes dans le rouge

Yves Sancey. À Lausanne et dans le Bas-Valais, les mécaniciens de locomotive des CFF tirent la sonnette d'alarme. Heures supplémentaires en forte hausse, difficultés à récupérer les congés, effectifs insuffisants et fatigue croissante : pour le personnel roulant, la situation devient préoccupante.

Selon Richard Berteaux, mécanicien de locomotive et président de la section LPV-SEV Vaud et Bas-Valais, les problèmes actuels sont le résultat d'un manque d'anticipation. « Chaque année, on nous dit que la situation va s'améliorer avec les futures classes de formation, mais sur le terrain nous ne voyons pas la différence. On récupère davantage de prestations et davantage de lignes, mais les effectifs n'ont pas suivi. »

Des horaires qui ne passent plus

Les tensions se sont cristallisées lors de la préparation des horaires 2027. Les représentants du temps de travail ont refusé un projet qu'ils estimaient incompatible avec les dispositions destinées à protéger la santé du personnel.

Selon le SEV, certains groupes de mécaniciens se retrouvaient avec des volumes d'heures dépassant largement les normes habituelles. Les dépassements quotidiens peuvent sembler modestes, mais leur accumulation sur l'ensemble de l'année conduit à plusieurs dizaines, voire plus d'une centaine d'heures supplémentaires.

Pour Richard Berteaux, « la situation de cette année était déjà catastrophique. On récupère encore des lignes l'année prochaine et on nous présente pratiquement le même nombre de tours. Mathématiquement, ce n'est pas possible. »

Un cercle vicieux qui épuise le personnel

Les CFF ont annoncé des jours de repos supplémentaires pour atténuer le problème. Une mesure jugée insuffisante par les représentants du personnel.

« On nous rajoute des congés, mais cela ne crée pas un seul mécanicien de plus », souligne Richard Berteaux. « Si les effectifs ne suivent pas, ces jours de repos deviennent rapidement théoriques. » D'autant plus si les tours de service sont prolongés.

Le manque de personnel alimente selon lui un cercle vicieux. Les absences augmentent, la charge de travail se reporte sur les collègues présents et la fatigue s'installe durablement. « Il y a beaucoup de collègues malades tous les jours. »

Le problème dépasse le dépôt lausannois. Pour assurer les prestations, les CFF doivent régulièrement solliciter d'autres dépôts romands ou alémaniques. Les enquêtes internes montrent par ailleurs une augmentation du sentiment d'épuisement et une dégradation de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Santé et sécurité priment

Pour Vincent Barraud, secrétaire syndical du SEV en charge des CFF, le refus des horaires 2027 constitue un signal d'alarme. « Il n'est pas acceptable qu'une entreprise comme les CFF en arrive à planifier des horaires qui ne respectent plus l'esprit de la CCT et des dispositions destinées à protéger le personnel. »

René Zürcher, secrétaire syndical du SEV, rappelle que les règles de la loi sur la durée du travail (LDT) ont été conçues pour protéger la santé des travailleuses et des travailleurs ainsi que la sécurité de l'exploitation. Lorsque les journées de travail deviennent plus longues et que les possibilités de récupération diminuent, le risque d'épuisement augmente.

Des solutions existent

Pour le syndicat, la solution passe d'abord par un renforcement des effectifs, une augmentation des recrutements et une meilleure anticipation des besoins. Une urgence d'autant plus grande qu'il faut près de deux ans pour former un·e mécanicien·ne de locomotive.

« Nous sommes dans le rouge », avertit Richard Berteaux. « Si rien ne change, 2027 risque d'être une année catastrophique. » Le SEV demande aux CFF de prendre rapidement les mesures nécessaires afin de préserver la santé du personnel et garantir la qualité du service public ferroviaire.

TPF

Salaires : vers une nouvelle séance de négociations

Yves Sancey. Lors de la dernière séance ordinaire avec la direction, les partenaires sociaux se sont vus présenter, sans annonce préalable, une proposition relative aux négociations salariales. Il s'agissait d'une prime de 600 francs pour l'année 2027, assortie d'une condition : ne pas ouvrir de négociations sur le coût de la vie au début de l'année 2027.

Pour rappel, le SEV avait revendiqué une prime de 600 francs pour les quatre premiers mois de l'année 2026 non couverts par l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale au 1er mai 2026 et la possibilité de négocier l'augmentation du coût de la vie au début de l'année 2027 comme le prévoit la CCT.

Le comité de la section a décidé de soumettre la proposition de la direction à l'avis de ses membres. Un vote par poste a été organisé afin que chaque membre puisse se prononcer. Les membres ont exprimé leur refus de la proposition, estimant qu'elle ne répondait pas suffisamment à l'évolution du coût de la vie.

Pour déterminer la base des négociations salariales sur l'augmentation du coût de la vie, la CCT des TPF se base sur l'indice (IPC) de décembre 2025. Cet indice ne sera connu qu'en début d'année prochaine, raison pour laquelle les négociations prévues par la CCT se déroulent à ce moment-là. Cependant, entre septembre et octobre, l'IPC a enregistré une progression importante, passant de 1 % à 1,5 %. Cette évolution justifie que la question soit à nouveau discutée.

Le SEV a donc demandé l'organisation d'une nouvelle séance de négociations. Celle-ci aura lieu le 23 novembre. Le syndicat y défendra les attentes exprimées par les membres et cherchera, avec la direction, une solution équilibrée, juste et durable.

À l'issue de cette séance, le comité prendra position sur le résultat des négociations. Il le présentera et le soumettra ensuite à ses membres lors de l'assemblée générale qui aura lieu le jeudi 26 novembre à 19 h 30 à la salle de la Grenette à Fribourg. Ce seront les membres qui décideront finalement de l'accepter ou de le refuser.

Il est donc primordial que toutes celles et tous ceux qui ne travaillent pas ce soir-là participent à cette assemblée générale. Chaque présence compte. Chaque voix compte. Le comité espère donc que la salle de la Grenette sera pleine le 26 novembre, afin que la décision prise reflète clairement la volonté du personnel.

VISITE DES ATELIERS CFF D'YVERDON

TS et CGT : deux pays, un même rail et des combats partagés





PHOTOS : YVES SANCEY

Yves Sancey
yves.sancey@sev-online.ch

Le 29 octobre, la section SEV-TS a reçu une délégation de quatre cheminots de la CGT venus de France. Au programme, la découverte des Ateliers CFF d'Yverdon-les-Bains, puis de longues discussions croisées sur la santé au travail, la libéralisation du rail et la mémoire ouvrière.

Fin août, une délégation de TS Romandie s'était rendue à Annemasse pour rencontrer la section CGT Cheminots Alpes et visiter le Technicentre SNCF. Deux mois plus tard, l'échange se poursuit avec la visite du plus vieil atelier ferroviaire de Suisse par Nicolas, Jean-Paul, Fabrice et Shamiran, actif depuis plus de 170 ans. La visite a remonté le temps, des halles les plus récentes jusqu'aux bâtiments de 1862 et 1855. Lignes bleues au sol, groupes serrés : la sécurité d'abord. Dans la zone des bogies, les pièces sont démontées, nettoyées puis rangées par un robot sur rails dans un stock automatisé de six niveaux. C'est là que nos collègues français de Chambéry, Annecy et Annemasse ont mesuré l'ampleur du site. La halle d'usinage des essieux, en service depuis deux ans, travaille au millième ; il a fallu découper et refaire une dalle trop sensible aux vibrations. Puis vient la voie longue de 200 mètres, la seule de ce type en Suisse pour la révision ; trois autres suivront d'ici 2030. Plus loin se trouvent la zone de collage, isolée et sous contrôle permanent de température et d'humidité, puis la révision des moteurs de traction. Clin d'œil au passé, le transbordeur de 1906 alimente toujours les chaînes.

Une cadence qui s'accélère

Le cœur de l'activité, c'est la modernisation à mi-vie de la flotte de rames voyageurs ICN : corrosion, peinture, affichage et confort. Chaque rame doit ressortir complète. Si une seule caisse prend du retard, c'est tout le train qui reste immobilisé. Trois séries de véhicules et vingt ans d'exploitation, avec leurs réparations, rendent chaque caisse unique. Le temps de passage est passé de 18 à 11 jours. Il doit descendre à 6 jours en 2029, pour une fin du projet en 2034. Depuis peu, deux équipes se relaient de 5 h à 22 h 30.

Le chef de projet assure que les idées venues du terrain sont prises au sérieux. Pour assurer le flux et tenir les délais, un système d'amélioration continue et un tableau de suivi permettent de voir les points bloquants qui apparaissent en rouge. Les défis sont nombreux tant en matière de formation des nouveaux engagés que de recrutement de profils ferroviaires pointus.

Côté français, l'étonnement est réel. À la rotonde ferroviaire de Chambéry, on change un bogie complet, mais on ne démonte pas un train de fond en comble. Les invités ont aussi salué la place faite aux apprentis, formés sur le site et qui passent par les différents ateliers au fil de leur cursus. Ils y voient une force du modèle suisse.

Un site qui reste

Le site revient de loin. Une fermeture avait été annoncée, puis la recherche d'un autre terrain a échoué. Les ateliers restent donc à Yverdon. Le projet NATY (Nouveaux Ateliers d'Yverdon) prévoit une nouvelle halle bogies, des voies longues, des vestiaires et une cantine, avec de premiers travaux fin 2027. Il préservera le quadrilatère et les halles nord, tandis que les bâtiments de moindre valeur céderont la place. La section en a profité pour rappeler son besoin d'un local syndical. Les effectifs des Ateliers, qui comptent actuellement 750 travailleurs, dont une petite centaine à Onnens-Bonvillard et Yvonand, dépasseront les 800 personnes en 2036. Les syndicalistes tricolores ont été impressionnés aussi bien par la grandeur du site que par l'activité débordante qui montre le dynamisme du transport public ferroviaire en Suisse.

La santé, sujet numéro un

Après la visite des Ateliers, les discussions ont continué autour d'un repas au restaurant Le Tempo. Les échanges ont été riches notamment autour des questions de santé et de sécurité. Lors du montage et du démontage, les expositions à des substances chimiques ne manquent pas, par exemple pour le décapage. En France, les temps d'exposition sont strictement encadrés. En Suisse, des progrès restent possibles pour améliorer les protections et le suivi médical des travailleurs exposés.

Puis il y a la chaleur. En Suisse, il n'existe que de simples recommandations et chaque site fait son propre plan canicule. L'été dernier, des malaises ont été constatés à Yverdon, sans qu'un secouriste soit toujours à portée. En France, la CGT a obtenu l'interdiction des travaux en toiture l'après-midi et dispose d'un droit de retrait. Les échanges ont aussi porté sur les accidents du travail, le reclassement en fin de carrière, la pénibilité et la retraite. Des deux côtés, la santé sera la priorité de 2027. Le 28 avril, journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, est en ligne de mire.

La France en miroir

Alors qu'à Yverdon les projets de développement se multiplient, les collègues de la CGT ont décrit une SNCF en régression, découpée en morceaux, avec des petites lignes délaissées et un fret sacrifié.

La sous-traitance progresse et la maintenance est devenue surtout curative. Il en résulte des camions en masse autour de Chambéry et une forte pollution aux particules fines, aux conséquences funestes. La Suisse aurait toutefois tort de se croire à l'abri : CFF Cargo revient certes dans le groupe, mais les restructurations se succèdent, la rentabilité est exigée et les pressions pour ouvrir le rail à la concurrence se font sentir.

Les deux syndicats partagent un autre préoccupation : comment garder dans le syndicat les collègues qui partent à la retraite et comment syndiquer les jeunes. La CGT observe toutefois un regain d'intérêt chez les jeunes pour la politique et le syndicat et pas seulement pour les manifs.

Mémoire et unité

La discussion a aussi porté sur la montée de l'extrême droite et sur la responsabilité des syndicats face aux collègues qui se trompent de combat. Les Français ont rappelé la mémoire de Pierre Sémard, secrétaire général de la Fédération des cheminots, fusillé par les nazis en 1942. Du côté suisse, on a évoqué la fusillade de Genève du 9 novembre 1932.

La section TS envisage d'ailleurs une exposition autour du 1er mai à partir de ses archives. Face aux attaques patronales, les travailleuses et travailleurs doivent rester unis. Rendez-vous est pris pour continuer à tisser ce lien syndical, car il reste beaucoup à apprendre les uns des autres.







PHOTOS : YVES SANCEY

PV GENÈVE

La proche aidance, vous connaissez ?

PV Genève. En ce 12 octobre, c'est une cinquantaine de collègues qui se sont réunis au Centre d'animation pour retraités de Genève, le CAD. Et les dames n'étaient pas les moins attentives.

Le thème choisi pour cette réunion d'automne était « Qu'est-ce qu'être proche aidant et sur quels soutiens compter ? ». Madame Véronique Petoud, déléguée cantonale genevoise aux personnes proches aidantes et pionnière du domaine pour la Suisse romande, nous a présenté les défis de ce rôle que chacune et chacun de nous va rencontrer dans sa vie. On commence avec ses enfants puis c'est souvent le tour d'aider ses parents et enfin, souvent aussi, un des deux conjoints se retrouve à aider l'autre qui a perdu son autonomie. Sans compter d'innombrables autres situations envers un voisin, une amie, etc. Et on entre dans ce rôle petit à petit, sans vraiment se rendre compte et on cherche de l'aide quand il est déjà tard. Cette conférence riche d'exemples et de bons tuyaux a captivé l'auditoire.

Le président Serge Anet a conclu cette réunion par quelques infos syndicales d'actualité, des FVP et SwissPass à la votation sur le financement de la 13e rente AVS. Signalons aussi le concert gratuit qui a marqué la Journée cantonale des personnes proches aidantes à la Salle des Fêtes de Thônex, le 30 octobre dernier.



LDD

Les jardins du CAD.

PV GENÈVE

La Marche du CAD du 29 septembre

PV Genève. La Journée internationale des personnes âgées a lieu chaque année le 1er octobre. Pour marquer cette occasion, le CAD Genève - Centre d'animation pour retraité·es – organise le dimanche le plus proche de cette date (soit le 29 septembre cette année) une marche qui fait y converger des marcheurs et marcheuses, issus de diverses associations de seniors du canton.

Un apéritif en musique les accueille et ils partagent un repas de grillades et salades.

Notre trésorier Dédé Broye a organisé la participation d'une vingtaine de collègues de la PV Genève à cette sympathique journée.



LDD

PV FRIBOURG

Assemblée générale du 5 novembre à Guin

Jean-Louis Scherz. Ce ne sont pas moins de 40 membres de notre section qui ont pris part à l'Assemblée d'automne 2027. Cette rencontre a eu lieu à Guin, soit dans la partie alémanique du canton de Fribourg et comme notre section est bilingue, nous allons continuer de faire l'assemblée d'automne dans cette localité.

Une fois la partie officielle terminée, l'assemblée a pu suivre un exposé très intéressant portant sur les dispositions testamentaires expliqué magistralement par Me Michel Mooser, avocat et notaire à Bulle. Enfin, le comité avait préparé des plateaux de fromage accompagnés d'un verre de vin soulignant ce moment de convivialité très apprécié.



LDD

PV GENÈVE

Sympathique café des dames

PV Genève. Une fois de plus, les dames seules de la PV Genève étaient invitées à se retrouver le 22 septembre à la cafétéria de l'Université ouvrière de Genève (UOG). Jojo et Angèle leur ont servi café, thé et pâtisseries.

Des messieurs du comité ont donné la main. Il y avait aussi de petits sandwiches maison. Avec un verre de vin de nos coteaux, le temps a passé trop vite pour cette dizaine d'amies.

Et nous ne vous rapporterons rien de ce que ces dames se sont dit ! Bel automne à toutes et tous.



LDD

COURRIER DES LECTEURS

Équité fiscale et expatriés

Hansruedi Schmid

Dans le journal du SEV n° 13/2026, le SEV dénonce à juste titre les inégalités qui découlent des évolutions sociales.

Malheureusement, celles-ci sont le fruit de nos propres actions et ne feront que s'aggraver si les responsables politiques continuent à rester les bras croisés et à faire de la démagogie : l'imprimerie avait déjà provoqué un bouleversement majeur au Moyen Âge. Plus tard, c'est la révolution industrielle qui a bouleversé le marché du travail, ce qui a conduit à une modification de la fiscalité. Aujourd'hui, nous continuons dans une large mesure à taxer la main-d'œuvre humaine et les déductions ne sont accordées qu'à ceux qui ont le plus d'influence, ce qui entraîne des distorsions. La prochaine révolution de la production se profile. Et que font les responsables politiques ? Rien ! Pourquoi a-t-on tant de mal à mettre en place une fiscalité équitable pour l'industrie technologique et l'IA ? Pourquoi les accords fiscaux internationaux ne sont-ils pas modifiés de manière à ce que les bénéfices soient imposés là où ils sont générés (pensons simplement à Glencore, qui transfère ses bénéfices vers un pays où elle peut bénéficier d'« accords fiscaux », tout en laissant derrière elle une terre brûlée dans le pays de production) ?

Il devient nécessaire de taxer les progrès de production qui suppriment des emplois afin d'atténuer les conséquences sociales. Et surtout, il faut combler les niches fiscales dans l'intérêt de tous et redistribuer les recettes fiscales.

SEV et sous-fédérations

21. 11.
Journée VPT Romandie

Journée VPT Romandie 2026 à Saignelégier. Détails : voir nos deux dernières éditions.

9. 12.
Journée B100

5e journée B100 du SEV. Nous discuterons tous ensemble des différents problèmes et défis que rencontrent les CVM B100 et échangerons des informations. Details et inscription, voir l'agenda SEV Online.
sev-online.ch/fr/aktuell/agenda/9.12.2026
10h15 à 16h (café de salutation dès 9h45), Hotel Bern, Berne.

Sections

26. 11.
VPT-TPF

Assemblée d'automne. Elle aura lieu à 19h30, à la Salle de la Grenette à Fribourg.
Ordre du jour : 1 : Ouverture de l'assemblée et nomination des scrutateurs. 2 : Approbation du PV de l'assemblée printemps du 21 mai 2026 3 : Négociations salariales et suite de la votation : point de situation. 4-5 : Rapport de la Présidente et de la secrétaire syndicale 6 : Grève féministe 2027 : présentation de Sibylle Lustenberger, responsable de la commission des femmes SEV. 7 : Budget 2027 8 : Elections au comité, à la commission horaires et commission technique. 9-11 : Rapport du représentant du conseil d'administration, des commissions et du représentant de la caisse pension (Copré)
12 : Divers et clôture de l'assemblée.
Un apéro dinatoire sera servi à la fin de l'assemblée.

8. 12.
VPT MOB

Assemblée générale aura lieu à 18h30 à Hôtel de ville au rez de chaussée (Grand Rue 70) à Château-d'Œx). Le comité de réjouit de vous retrouver à notre assemblée générale dans un cadre agréable. Nous pourrons débattre et parler de notre avenir avec la réponse aux revendications salariales.

Retraité·es

3. 12.
PV Jura

Traditionnelle fête de la St. Nicolas Dès 11h45 au restaurant du Jura à Bassecourt. Le repas de midi est offert par la caisse de section (boissons à votre charge). Le dessert est compris dans le menu. Cependant, quelques cakes sont les bienvenus pour accompagner le café durant l'après-midi.
Après le repas, divertissement musical, ainsi que notre tombola. Ce n'est pas nécessaire d'apporter un lot.
Merci de vous inscrire jusqu'au dimanche 29 novembre dernier délai auprès de Benoit Koller 079 810 51 94, WhatsApp ou kollerben@bluewin.ch.
Au plaisir de vous rencontrer. *Le comité*

Agenda 14/26

4. 12.
PV Bienne

Traditionnelle fête du St. Nicolas à 14h, au Restaurant Bahnhof, à Brügg (BE).

Hommage aux membres de longue date (remise des certificats correspondants), chanson du chœur d'hommes des cheminots à la retraite et «Gschichtli» de Marianne ? Goûter offert par la section. Nous organisons cette fête de Noël afin d'entretenir les liens entre nous. Ce sera l'occasion de se revoir et de faire connaissance avec les conjoints des membres, qui sont cordialement invités à cet événement
Le comité

8. 12.
PV Neuchâtel

Fête de Noël à 14h30, Hôtel des Communes – Les Geneveys-sur-Coffrane

Programme:
▪ 11h45 apéritif
▪ 12h15 Repas de midi au prix de frs 32.–
Potage ou salade mêlée, langue de boeuf, sauce aux câpres, purée de pommes de terre et crème brûlée. Café offert par la section. Boissons en sus
▪ 14h30 animation: ensemble musical * Guardaval * 4 musiciens et distribution des * diplômes *
1ère tournée de boissons offerte
Pour le repas, inscriptions jusqu'au vendredi 4 décembre 2025 au : 032 846 10 30, ou Marcel.bochud@bluewin.ch

8. 12.
PV Genève

Fête de Noël. Nous nous réjouissons de pouvoir vous offrir votre traditionnelle Fête de fin d'année. Ce Noël de la section vous attend mardi 8 décembre 2026 dès 10h45 à l'UOG (place des Grottes 3 à Genève).

Oubliez pendant quelques heures le stress des achats de Noël et venez profiter d'un moment de camaraderie et de détente. Nous fêterons les jubilaires qui ont 40/50/60 et 70 ans de SEV.
Apéritif dès 11h30, vous pouvez aussi nous rejoindre à ce moment-là. Le repas suivra dès 12h15 (aux fourneaux notre cuisinier et ami Pascal Kaltenrieder). On a mis du grenadin de veau au menu.
Inscriptions chez S. Anet au 022 796 33 50 ou 076 332 93 70 (répondeurs). Délai : jeudi 3 décembre.
Votre participation financière est de 30 francs (apéritif/repas/café et 5 dl de vin pour 2 personnes), à régler à l'entrée. 2 francs de solidarité, doublés ensuite par la section, iront à la Fondation Partage pour offrir un peu de chaleur à ceux qui n'ont pas notre chance.
Il sera aussi possible d'acheter l'agenda SEV 2027 auprès de notre trésorier Dédé Broye

9. 12.
PV Vaud

Fête de Noël à 14 h, à la salle du Cazard, Rue Pré-du Marché, Lausanne.
Le 9 décembre, nous vous accueillerons pour des retrouvailles avec fanfare, accordéons, réflexion, nominations et friandises. Venez nombreuses et nombreux.
Le comité

10. 12.
PV Valais

Fête de Noël dès 11 h, à la salle communale de Martigny.
L'année 2026 touche à sa fin et notre traditionnelle fête de Noël aura lieu le jeudi 10 décembre. Nous nous retrouverons comme d'habitude dès 11h dans la salle communale de Martigny. Partenaires de vie bienvenue. L'apéro sera suivi d'un excellent repas «surprise» préparé par notre ami Hilaire Pierroz. Après le repas, une tombola vous sera proposée et les jubilaires remerciés. Prix par personne incluant l'apéro, le repas, le dessert, les boissons et le café plus petit digestif: CHF 35.– Inscriptions d'ici le mercredi 3 décembre 2026 au plus tard chez: Margrit Schaller, Kehrstrasse 24, 3904 Naters. Téléphone 079 366 94 10 / Adresse électronique pv.vs@bluewin.ch.
Votre comité.

Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti

Le Syndicat du personnel des transports SEV est le plus grand syndicat de la branche des transports publics.

Pour notre campagne concernant la grève du care du 14 juin 2027, nous recherchons au 1er janvier 2027 ou à convenir, pour une durée de 6 mois, un·e

Stagiaire pour le travail
de campagne syndicale 50 – 60 % à Berne

Le stage comprend les tâches passionnantes suivantes:
- Coordination des actions le 14 juin sur différents sites desservis par les transports publics
- Contribution à l'élaboration du matériel de campagne

Votre lieu de travail sera le secrétariat central à Berne. Afin de coordonner les actions, vous vous déplacerez également parfois dans d'autres régions en Suisse.

Votre profil:
- Bonnes connaissances en allemand et en français (oral)
- Intérêt marqué pour le travail syndical
- Identification avec les enjeux de l'égalité
- Capacité à travailler de manière autonome, structurée et en réseau
- Aisance relationnelle avec des personnes de tous horizons
- Disponibilité pour des déplacements occasionnels en soirée

Nous offrons un aperçu complet du fonctionnement de notre syndicat, une activité variée et l'opportunité de vous mettre en réseau dans le milieu syndical. Au SEV vous bénéficierez d'un environnement professionnel stimulant avec un climat de travail agréable et des conditions d'engagement modernes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à Sibylle Lustenberger, secrétaire syndicale pour les questions d'égalité, tél. 031 357 57 38.

Ce poste vous intéresse ? Veuillez faire parvenir votre dossier de candidature complet par e-mail à Angela Meili (angela.meili@sev-online.ch), cheffe du personnel.
Pour de plus amples informations sur le SEV : **www.sev-online.ch**

IMPRESSUM

SEV – le journal du Syndicat du personnel des transports paraît toutes les trois semaines, ISSN 2624-7828.

Tirage: 8189 ex. (total 30 322 ex.), certifié REMP au 12 mars 2026.

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Michael Spahr (réd' en chef), Renato Barnetta, Magalie Caspard, Markus Fischer, Veronica Galster, Anita Merz, Yves Sancey, Tiemo Wydler.

Adresse de la rédaction: Journal SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Bern 6, 031 357 57 57, journal@sev-online.ch

Abonnements et changements d'adresse: mutation@sev-online.ch, 031 357 57 57. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–.

Annonces: Syndicat du personnel des transports SEV, Annonces, case postale, 3000 Berne 6, 031 357 57 57, zeitung@sev-online.ch,

Pré-presse: CH Regionalmedien AG

Imprimerie: CH Media Print AG, chmediaprint.ch

Le prochain journal paraîtra le 11 décembre. Délais pour les annonces et l'agenda : 30 novembre et 1er décembre à 12 h.

DÉCÈS

Bähny Berthe; 1929; veuve de Arthur, Payerne, PV Fribourg.

Chèvre Jean-Pierre; 1945; Handwerkmeister (maître artisan), Delémont, PV Jura.

Jaques Blaise; 1928; mécanicien, Evilard, PV Biel-Bienne.

Savic Savo; 1958; ouvrier spécialiste, Montreux, VPT MOB.

Si vous souhaitez que le nom d'un parent décédé soit publié, envoyez un e-mail à : journal@sev-online.ch

sev-online.ch



CONVENTION OIT 190 – VIOLENCE ET HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

La Suisse peut en faire davantage

Veronica Galster
veronica.galster@sev-online.ch

Les agressions verbales, les intimidations, le harcèlement sexuel et les actes de violence à l'encontre des travailleur·euses de la part de client·es ou de collègues continuent malheureusement de faire partie du quotidien professionnel de nombreuses personnes, y compris en Suisse. En ratifiant la convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail (OIT), actuellement examinée par le Parlement, le Conseil fédéral entend renforcer l'engagement de la Suisse contre toutes les formes de violence et de harcèlement dans le monde du travail. Une décision que le SEV considère comme très importante pour le personnel des transports publics (TP).

Le 5 juin 2026, le Conseil fédéral a adopté un message en faveur de la ratification des Conventions n° 190 et n° 191 de l'OIT. Ces deux conventions portent sur l'élimination de la violence et du harcèlement au travail et sur la reconnaissance d'un environnement de travail sûr et sain comme principe fondamental. La Convention n° 190 de l'OIT ne fait pas uniquement référence au harcèlement sexuel, mais elle aborde toutes les formes de violence et de harcèlement pouvant survenir dans le cadre professionnel.

Mais si la Suisse dispose déjà d'une législation qui protège les travailleur·euses comme certains l'affirment, alors pourquoi ratifier la convention ? Selon une étude menée en 2024 par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), un tiers des salarié·es en Suisse (33 %) a subi au moins une forme de harcèlement sexuel au travail au cours des douze mois précédant l'enquête. L'étude prend en compte un large éventail de comportements : les blagues ou commentaires sexistes, les remarques indésirables sur l'apparence physique, les messages ou images à caractère sexuel, les contacts physiques non sollicités, les comportements intimidants ou dégradants liés au sexe ou au genre.

L'étude montre que ce sont les femmes qui, le plus souvent, sont victimes des formes les plus graves de harcèlement sexuel ; toutefois, les hommes font aussi état d'expériences de ce type, notamment en ce qui concerne les blagues sexistes, les humiliations et les comportements offensants. Les personnes les plus exposées sont celles qui travaillent dans des secteurs caractérisés par un contact intense avec la clientèle, comme les TP. En d'autres termes, malgré un cadre déjà en place, le harcèlement et d'autres comportements abusifs continuent de constituer une réalité répandue dans le monde du travail suisse. C'est notamment pour cela que le Conseil fédéral estime opportun de ratifier la convention.

La Convention n° 190 de l'OIT est le premier traité international à reconnaître explicitement le droit de toute personne à travailler dans un environnement exempt de violence et de harcèlement. Sa ratification confirmerait que la prévention et la lutte contre ces phénomènes constituent un engagement permanent de l'État. En outre, cela contribuerait à renforcer les mesures préventives sur les lieux de travail, à améliorer la collecte de données et le suivi des problèmes, et à encourager les entreprises à introduire des procédures claires pour le signalement des cas, la formation du personnel et la protection des victimes.

Pour le SEV, il est important que la Suisse ratifie elle-aussi cette convention, car elle attire l'attention sur les travailleur·euses exposé·es à la violence exercée par des tiers. Notre syndicat est fortement engagé sur ce front, comme l'explique le président SEV Matthias Hartwich : « Dans les TP, les agressions verbales et parfois même physiques de la part de la clientèle sont malheureusement fréquentes. La ratification de la Convention n° 190 de l'OIT permettrait aux représentant·es du personnel de réclamer plus facilement des mesures de prévention, tout en aidant les entreprises à créer un environnement sûr pour leurs collaborateur·trices et à sensibiliser davantage à cette problématique. De plus, les conventions internationales ont des répercussions sur la jurisprudence. »

Cela signifie-t-il que les lois suisses ne sont pas suffisantes ? « Le fait qu'une loi existe ne signifie pas que le problème soit résolu », répond Matthias Hartwich. « Le harcèlement moral reste répandu, les agressions sexuelles ne sont pas rares, de nombreux cas ne sont pas signalés et, dans plusieurs secteurs, les agressions continuent de se produire fréquemment. Si une part importante des salarié·es est exposée à de telles menaces, cela signifie que le cadre légal à lui seul ne suffit pas. La convention établit une norme internationale commune, oblige les États à surveiller le phénomène, maintient une forte attention politique, favorise des politiques d'entreprises plus structurées et rend plus difficile tout affaiblissement futur des protections ».

La question a été débattue le 10 novembre dernier par la commission compétente du Conseil des États, qui s'est prononcée en faveur d'une ratification des conventions n° 190 et 191 de l'OIT. Elle partage l'avis du Conseil fédéral selon lequel la ratification de ces conventions n'entraîne pas de nouvelles obligations pour la Suisse, mais renforce plutôt sa position dans les négociations relatives aux accords de libre-échange. Une minorité propose de ne pas entrer en matière sur cet objet.

Le 25 novembre, ce sera la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Diverses actions auront lieu p. ex. à Genève, Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds et une manif' à Lausanne (18 h, Montbenon).



« CHEMIN DE FER DES ENFANTS »

Migu Schneeberger

Entretien spécialisé. On dit souvent que les pères aiment jouer avec les trains miniatures de leurs enfants. Sur le « Gyermekvasút » (chemin de fer des enfants) à Budapest, c'est exactement l'inverse : ici, ce sont les jeunes qui sont responsables de l'exploitation d'un véritable chemin de fer. Sous la supervision rigoureuse d'une poignée de professionnels du rail et dans le respect strict des règlements, des adolescent·es assurent une grande partie des tâches nécessaires au bon fonctionnement de la ligne. Construite en 1948 sous le nom de « chemin de fer des pionniers » dans la Hongrie socialiste, cette ligne de près de 12 km a survécu aux bouleversements politiques de 1989. Seuls les uniformes et les slogans ont été adaptés.

Le recrutement ne pose aucun problème : le service ferroviaire est très prisé des filles comme des garçons. Cette ligne à voie étroite, qui serpente sur les collines dominant Budapest, circule toute l'année et constitue une destination d'excursion très appréciée. Les locomotives diesel et à vapeur sont pilotées par des mécanos pros des Chemins de fer de l'État hongrois.

QUIZ

Es-tu incollable?

1. Où s'est tenue l'assemblée des délégué·es AS?
a. Berne.
b. Coire.
c. Olten.

2. Quelles négociations avec les CFF ont été interrompues?
a. Les négociations surtout sur une indemnité pour le travail du samedi.
b. négociations des BAR.
c. Les négociations sur l'obligation du port du casque pour le personnel de conduite.

3. Quelle est la ville natale de Jérôme Mugny?
a. Fribourg.
b. Genève.
c. Lausanne.

4. Qui est le nouveau vice-président de l'USS?
a. Elisabeth Baume-Schneider.
b. Jan Weber.
c. Matthias Hartwich.

Tu peux participer en envoyant ta réponse avec la solution et tes coordonnées d'ici le **mardi 1er décembre 2026**:

Par e-mail: mystere@sev-online.ch
Sur internet: www.sev-online.ch/quiz
Par carte postale: SEV, Quiz, Case Postale, 3000 Berne 6

Le/la gagnant-e sera tiré-e au sort parmi les bonnes réponses et remportera des **bons d'achats de livres d'une valeur de 40 francs**. Son nom sera publié dans le prochain numéro du journal. Ce concours ne donne lieu a aucune correspondance.

Solution du quiz N° 13/2026:
a/b/a/a

C'est **Jean-Paul Cotter**, Vétroz, membre de la section PV Valais, qui remporte des **bons CFF d'une valeur de 40 francs**.

SUR LES TRACES DE…

Jérôme Mugny, employé au service clientèle CJ et caissier de section



JEAN-FRANÇOIS MILANI

Jean-François Milani
journal@sev-online.ch

Calme et persévérant, Jérôme Mugny est un homme de dossiers. Ceux des Chemins de fer du Jura (CJ) et ceux de sa section syndicale. Depuis toujours, il aime les trains et l'univers des transports publics, qu'il aime retrouver au fil de ses voyages. Il gère la caisse de la section VPT du Jura depuis près de 21 ans. Il aime le collectif et ça tombe bien, il a participé à l'organisation de l'Assemblée romande VPT de ce 21 novembre, à Saignelégier.

Fribourgeois d'origine, Jérôme, né en 1977, a vécu ses 22 premières années à Avry-sur-Matran. Après l'obtention de son bac, il entreprend un apprentissage aux CFF d'agent du mouvement (2 ans), qu'il effectue principalement aux gares de Moudon, Romont et Fribourg. Le métier, dans son ancienne version, lui plait, il est aux commandes du Domino pour la circulation ferroviaire, effectue des manœuvres sur le terrain et s'occupe de la clientèle au guichet. Son CFC acquis, il s'en ira pour 8 mois aux Transports Publics du Chablais, dans le canton de Vaud. À peine arrivé à Villars-sur-Ollon, il participe à sa première assemblée syndicale. Pour l'anecdote, le secrétaire syndical des TPC est un certain François Gatabin, futur vice-président SEV. Dans la famille Mugny, il est le premier cheminot, mais son père est déjà syndicaliste dans la métallurgie.

Très jeune déjà, cheminot signifie pour Jérôme voyages, horizons nouveaux, attrait de pays méconnus. «J'ai voyagé dans toute l'Europe, en train évidemment, à la découverte de villes, de paysages ou de lignes ferroviaires atypiques. Je me sens parfaitement à l'aise entre le professionnel et mon hobby principal. Encore maintenant j'aime conseiller mes clients, rechercher des solutions, établir des horaires afin qu'ils puissent parcourir le réseau européen à satisfaction, j'ai l'expérience pratique». L'expérience professionnelle, elle, il la met maintenant au service des CJ. Il entre aux CJ en mars 2000. La même année il est recruté comme secrétaire du comité de section, en pleine période de mise au point d'une CCT. Les CJ sont alors l'une des dernières compagnies à employer des agents polyvalents, il travaillera à tour de rôle dans cinq des neuf gares, voie étroite ou voie normale, ainsi qu'à la division d'exploitation, division financière, puis au service marketing. À la mise en place du centre de gestion du trafic, Jérôme privilégie le contact clientèle en gare de Saignelégier, qui offre d'ailleurs un potentiel d'activités touristiques exceptionnel: vélos, trottinettes, raquettes à neige, trains historiques, trains à vapeur.

Aucun défi n'effraie Jérôme. «Avec la numérisation, évolution inévitable, le conseil aux clients est de plus en plus prisé, pour les aider, les servir, les satisfaire. Il ne reste que deux guichets ouverts aux CJ (Saignelégier, Tramelan), il faut le maintenir.» Jérôme porte le titre de gestionnaire ventes produit et distribution. En quoi consiste son travail exactement? «Je participe à différents groupes de travail au sein des trois communautés tarifaires liées aux CJ (Onde Verte, Vagabond, Libero), ce qui m'occasionne environ 20 séances annuelles à Neuchâtel, Delémont ou Berne, parfois en allemand, que je parle couramment. Un tiers de mon temps. J'organise aussi les comptages officiels, quatre périodes de sept jours par an, sur le réseau train et bus CJ, selon une exigence des commanditaires et de l'OFT, ceci depuis déjà 10 ans. Pour cela, je suis en lien avec une trentaine d'auxiliaires (étudiants, retraités, personnes exerçant une activité accessoire, les renouvellements sont nombreux) pour 20 prestations quotidiennes. Formation, distribution des plans, contrôles, indemnités, etc., soit le deuxième tiers de temps. Le 3e tiers s'effectue donc au guichet de Saignelégier et à la gestion des tarifs. Pour moi, l'équilibre est parfait.»

«Je devrais aussi ajouter un autre tiers!, plaisante-t-il, qui serait en fait mon engagement pour le SEV; il est en plus bénévole, bien entendu.» Caissier de section depuis plus de 20 ans, il voit des évolutions dans cette pratique et chez les membres adhérents. «Au début, je gérais d'énormes sommes d'argent liées aux produits de SEV Assurances en plus des cotisations. À présent, seules les cotisations des membres retraités sont à encaisser directement. Je constate que le passage à la retraite nuit à une fidélisation. C'est dommage. Il nous faut rappeler à nos futurs retraités les avantages matériels et relations sociales qui font qu'il est intéressant de rester membre SEV. 50 % des actifs CJ sont syndiqués, nous devons faire mieux. Comme dans toute société, l'individualisme prime. Attention, le trumpisme pourrait faire encore des dégâts. Moi-même, marié, je m'occupe aussi de ma maison, mon temps est limité, mais nous vivons tous dans une communauté d'individus, d'intérêts, nous devons faire preuve d'unité, de solidarité.»

Derrière le gestionnaire méticuleux apparaît alors une conviction profonde: rien ne remplace le collectif. Pour renforcer la participation syndicale, il imagine, avec d'autres, des mini-commissions dédiées aux différents métiers de l'entreprise, des ateliers à la voie, des bus aux trains: «S'engager pour soi, c'est aussi s'engager pour les autres. Pour cela, il faut se parler, s'entendre et voir large.» Une philosophie qu'il a mise à contribution ces dernières semaines. Ce 21 novembre, Saignelégier accueille l'Assemblée romande VPT. Jérôme et son équipe espèrent y réunir quelque 150 camarades syndiqué·es. Une nouvelle tâche qui s'est ajoutée à l'agenda bien rempli de cet homme qui, depuis plus de vingt ans, fait avancer avec la même persévérance le rail jurassien et la vie syndicale.

VIE CHÈRE

Bertschy

